

Connaître les licences Creative Commons

(Diapos issues du site <http://www.framablog.org/index.php/post/2008/03/11/education-b2i-creative-commons>)

Même si n'importe qu'elle personne disposant d'un ordinateur a techniquement la **possibilité de partager ou de modifier la création** de quelqu'un (tous types de documents : texte, image, vidéo, son), du fait des lois sur les droits d'auteurs, elle n'a **pas le droit de le faire sans la permission** de celle qui a créé l'œuvre, en dehors des exceptions et limitations prévues par la loi applicable dans le pays où l'on vit.

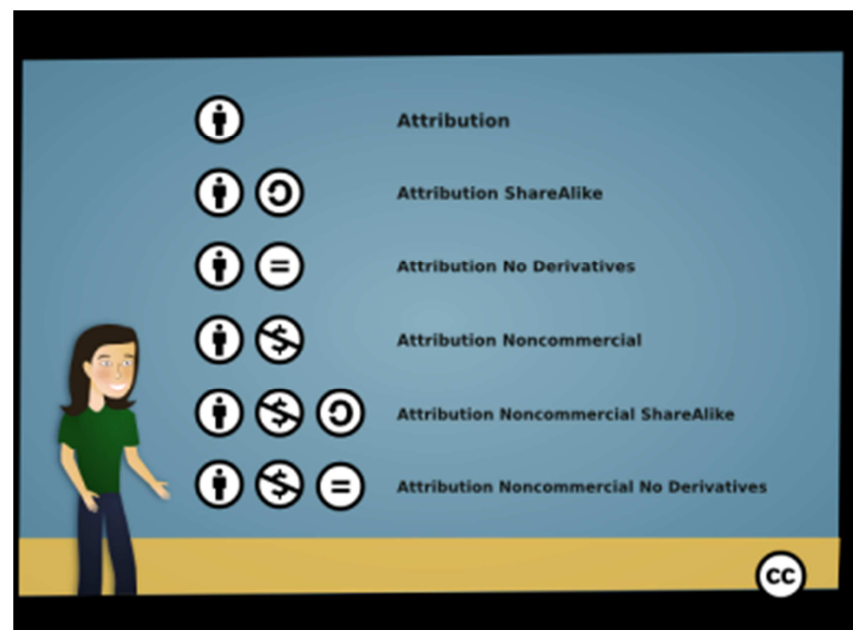
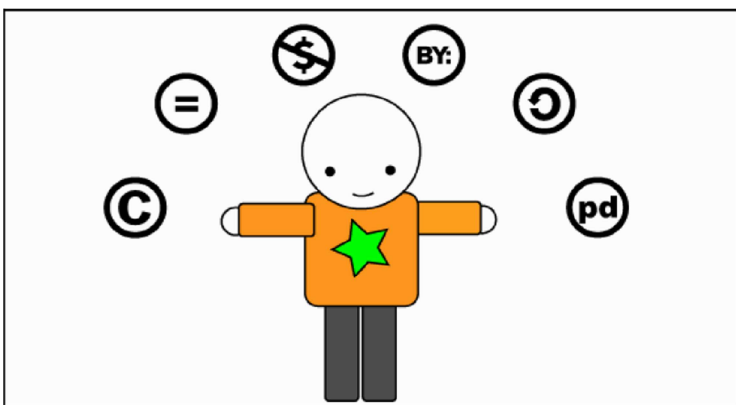


Mais que se passe-t-il si l'on souhaite légalement et sans ambiguïté autoriser toute personne dans le monde à partager et découvrir son travail ? Que se passe-t-il si vous souhaitez que d'autres puissent se baser sur votre travail pour créer quelque chose de nouveau à partir de l'original ?

Si l'on veut **permettre le partage de son travail à travers le monde**, il est conseillé d'utiliser une **Licence Creative Commons**. Creative Commons est une organisation qui met à votre disposition un ensemble de licences que vous pouvez appliquer à votre travail. Une **licence** sur le contenu est un document qui **exprime les libertés et les limitations qui s'appliquent à votre travail** - une liste de ce qu'une personne peut ou ne peut pas faire avec votre travail. Les licences Creative Commons ont été traduites dans de nombreuses langues et juridictions. Elles sont conçues pour être applicables internationalement, de telle façon que même une personne à l'autre bout du monde peut comprendre les droits que vous lui avez concédés.



Creative Commons vous propose **six licences différentes** qui vous permettent de partager votre travail de la façon qui vous convient le mieux.



La paternité

Ce qui signifie que d'autres peuvent partager votre travail tant qu'ils vous en attribuent la paternité.

Elle est présente dans toutes les licences.

Pas de modification

Souhaitez-vous autoriser d'autres personnes à modifier votre travail (œuvre dérivée) sans avoir à demander l'autorisation? Interdire les œuvres dérivées peut empêcher d'autres personnes de créer une nouvelle œuvre vraiment intéressante à partir de votre original. Mais cela signifie aussi que personne ne peut utiliser votre travail à des fins qui ne vous conviendraient pas.



Partage des conditions initiales à l'identique

d'autres personnes à faire des modifications de votre travail, vous devez aussi réfléchir si oui ou non vous souhaitez leur demander d'utiliser la même licence que vous (conditions initiales à l'identique). La clause « conditions initiales à l'identique » garantit que les choix que vous avez fait pour la création originale seront préservés.

Les conditions initiales à l'identique garantissent que votre œuvre sera toujours utilisée sous les mêmes conditions, même après plusieurs générations de copies et de dérivés.



Pas d'utilisation commerciale

Souhaitez-vous autoriser d'autres personnes à vendre ou à faire de l'argent avec votre création sans avoir à demander l'autorisation?

Cela signifie aussi que personne ne peut tirer de profit financier de votre travail sans votre autorisation. Vous pouvez passer des accords individuels pour usage commercial de façon à être rétribué quand d'autres tirent profit de votre création.

